**Zeitschrift:** Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de

Lausanne

**Herausgeber:** Université de Lausanne, Faculté des lettres

**Band:** 17 (1943)

Heft: 4

**Artikel:** Réponse aux objections de M. Biermann

Autor: Bondel, Louis

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-870028

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous avons soumis les observations de M. le professeur Biermann à M. Blondel dont voici la réponse:

## RÉPONSE AUX OBJECTIONS DE M. BIERMANN

En lisant les objections de M. Biermann concernant mon article sur « Les origines de Lausanne et les édifices qui ont précédé la cathédrale actuelle », je me suis demandé s'il avait complètement saisi les arguments que j'avais avancés. Il s'oppose nettement, sans apporter de preuves nouvelles, à mes conclusions relatives à l'existence d'un oppidum gaulois sur l'ancien site de Lausanne et maintient la théorie traditionnelle d'une occupation de la Cité seulement après l'époque des invasions barbares. Je ne répondrai ici que sur des points précis acquis par les fouilles et qui ne reposent pas sur des hypothèses.

- 1. J'ai montré que, parmi les édifices retrouvés sous la cathédrale, il existait à l'angle de la position un castrum romain de basse époque, ce castrum n'étant que l'extension des fortifications d'un oppidum précédent. Jusqu'à présent on ignorait qu'il y avait des constructions romaines dans le périmètre de la Cité.
- 2. Grâce aux poteries, et non seulement grâce à des maçonneries, on obtient la preuve que cette position a été occupée dès l'époque gauloise et jusqu'à la fin de l'époque romaine. Il y a donc eu simultanéité d'occupation à la Cité et à Vidy pendant toute la période romaine, fait inconnu aussi jusqu'à ce jour. Si j'ai mentionné la remarque d'Albert Grenier, c'était seulement pour souligner que son hypothèse était justifiée.
- 3. Du moment qu'il y a eu simultanéité d'occupation et qu'à Vidy on n'a pas retrouvé dans les couches profondes de traces de l'époque gauloise, tout naturellement on doit admettre que la position de la Cité a été habitée plus anciennement. Du reste, même si on recueillait des objets gaulois à Vidy, cela ne change-

rait rien à la question, car l'oppidum du haut a pu posséder un port sur le lac. C'est le cas à Genève.

- 4. On trouve des traces d'occupation de la fin de l'époque néolithique ou du début du bronze (entre autres des tombes) sur l'emplacement de la Cité. Cela ne veut sans doute pas dire qu'il a existé à cet endroit une vaste agglomération, mais nous indique cependant que l'homme d'alors avait déjà repéré cette position naturellement fortifiée. Des tombes indiquent un habitat voisin.
- 5. M. Biermann admet seulement qu'il y avait probablement à la Cité un refuge, non un oppidum. Qu'il y ait eu en premier lieu un refuge fortifié, à l'époque préhistorique, c'est possible et même probable. Mais il ne faut pas confondre les siècles et les civilisations successives. Entre la période des stations lacustres et les oppida de la fin de la Tène il y a près de 1000 ans de différence! En passant, disons que la station lacustre de Vidy dont il parle n'est que bien vaguement attestée. Le problème des refuges, ou des refuges avec sanctuaires sur les hauteurs, n'est pas le même que celui des oppida de la fin de l'époque du fer. La formation de centres urbains fortifiés est caractéristique de la fin de la civilisation gauloise; elle est générale dans toutes les Gaules. César en énumère douze pour les Helvètes; sur ce total nous n'en connaissons qu'un petit nombre. Tous ces oppida de la Tène III, de dimensions « très variables », offrent des dispositions analogues, c'est pour cela que je me suis permis de reproduire, non pas « le plan » de l'oppidum de Lausanne, mais sa position topographique et géographique et d'indiquer que ses rues principales dessinent très nettement son périmètre. Lausanne n'a certainement pas dû être disposé autrement que les autres oppida connus. La nature même du sol en dictait le plan général. Toute personne ayant des connaissances dans les problèmes d'urbanisme peut, à l'aide des parcellements, des circulations et des niveaux, reconnaître les éléments principaux qui ont déterminé le développement historique d'un site urbain.

- 6. Ce qui trouble le plus M. Biermann, c'est la suggestion que j'ai faite de reporter le nom de Lousonna originairement à l'oppidum du haut et non à Vidy. Il semble pourtant logique, si l'on n'a pas des idées préconçues, de remarquer que la dénomination de « lausa » s'applique mieux à la Cité qu'à Vidy où il n'y a pas de pierre (le terme de Magne rupis est une latinisation du moyen âge). Pourquoi donner la préférence à un simple monument culturel romain tel que la Pierre à Oupin (il y en a bien d'autres analogues dans le pays), qui n'était du reste pas non plus une dalle plate posée sur le sol, plutôt qu'à toute une position aux parois plates et abruptes? Si M. Aebischer a proposé la Pierre à Oupin, c'est parce qu'il ignorait l'idée d'un oppidum antérieur, celui de la Cité.
- 7. Enfin l'argument qui semble le plus pertinent est qu'on n'a pas relevé de traces de l'oppidum gaulois à la Cité. J'ai déjà dit qu'on ne les avait pas retrouvées (à part quelques objets) parce que personne ne s'était avisé de les rechercher. C'est si vrai, qu'il y a à peine 25 ans à Genève, où pourtant l'oppidum était attesté par le texte de César, on ne savait même pas où il était situé. Dès lors des recherches systématiques ont permis de le déterminer entièrement. Il en est de même pour les autres oppida de Suisse et pour les deux tiers des oppida dans le reste des Gaules. Seule une exploration scientifique difficile permet de retrouver sous une ville existante les restes des habitats précédents. Cependant, à la Cité, des poteries caractéristiques ont déjà été recueillies; c'est l'indice le plus sûr.

Pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, nous maintenons entièrement nos conclusions, soit l'antériorité de la position de la Cité comme agglomération urbaine de la fin de la Tène. Cette opinion nous semble autrement plus normale que la thèse traditionnelle de Vidy-Lausanne dont la population aurait été transplantée sur une position vierge de toute occupation antérieure. On a choisi cette position parce qu'elle était déjà un point fortifié et habité depuis des siècles.

Louis BLONDEL.